

51ème session de la Commission de la population et du développement sur le thème « Villes durables, Mobilité humaine et Migrations internationales »

Déclaration du Luxembourg

11 avril 2018

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter - tout comme les autres membres du Bureau - pour votre élection. Votre détermination et votre expérience seront des atouts précieux pour nous guider dans les travaux de cette 51ème session.

Le Luxembourg souscrit à la déclaration faite par l'Autriche au nom de 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Cette année, le Luxembourg a brigué pour la deuxième fois un mandat comme membre de la CPD, et pour la deuxième fois, il est représenté au sein du Bureau de la Commission. Cet engagement fait preuve de l'intérêt que mon pays porte à cette Commission et à la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Avec votre permission, je voudrais tout d'abord revenir sur quelques expériences nationales en relation avec les questions de villes durables, mobilité humaine et migration internationale qui sont au centre de la résolution cette année.

Au cours du siècle passé l'évolution démographique du Luxembourg a été un facteur essentiel du développement - et notamment du développement économique - de mon pays.

Le Luxembourg est situé au cœur de l'Europe. La taille modeste du pays a toujours fait de l'ouverture vers l'extérieur une nécessité ; sa situation géographique - entre des voisins économiquement forts, à l'intérieur d'un marché européen de plus en plus intégré - est devenue un avantage non négligeable.

Mais sans l'afflux de plusieurs vagues d'immigration, venues principalement de l'Europe méridionale, mon pays n'aurait pas su relever le défi du développement d'une économie essentiellement agraire, au milieu du 19^{ème} siècle, vers l'ère de la production industrielle et manufacturière - caractérisée par une importante production sidérurgique jusque dans les années 70 - et la transition réussie à une économie de services qui a fourni les bases d'une prospérité solide au bénéfice de la population.

Trois chiffres pour visualiser l'importance de la composition de la population pour notre économie :

- Presque la moitié des résidents du Luxembourg n'ont pas la nationalité luxembourgeoise ;
- Les deux tiers des salariés ne sont pas de nationalité luxembourgeoise et
- 40 pour cent de salariés sont des frontaliers qui traversent quotidiennement les frontières ouvertes entre le Luxembourg et ses pays voisins, la Belgique, l'Allemagne et la France.

En période de croissance cet apport non luxembourgeois à la population active est d'autant plus indispensable que l'évolution démographique de la population de souche luxembourgeoise est faible.

La forte présence de groupes de population d'origines géographiques diverses fait du Luxembourg une société véritablement multiculturelle. Ce sont ces populations qui contribuent de manière déterminante à la prospérité du pays, et le modèle social choisi par les gouvernements successifs qui permet une redistribution équitable de cette prospérité, qui a su à ce jour fournir la base d'une intégration sans heurts des immigrants.

Au niveau de l'éducation l'intégration de ressortissants non luxembourgeois pose toutefois aux responsables politiques et au personnel de l'enseignement un défi majeur. En effet, en sus de la pratique de la langue maternelle, le luxembourgeois, le curriculum scolaire traditionnel prévoit dès l'école primaire l'enseignement de deux langues proches mais étrangères, l'allemand et le français, et ajoute l'apprentissage de l'anglais au secondaire. Des modèles sont à l'étude afin d'éviter tout risque de désavantager une catégorie d'enfants lors de leur scolarisation au Luxembourg. L'école publique luxembourgeoise est accessible à tous les enfants et offerte gratuitement ainsi que sur une base équitable.

M. le Président,

Permettez-moi de relever à présent l'expérience de mon pays en matière de population et d'éducation à travers notre action de coopération au développement.

Depuis l'année 2000, le Luxembourg honore son engagement pris à l'AGNU de consacrer annuellement 0,7 pour cent de son revenu national brut à l'aide publique au développement atteignant 1% en 2017.

Au cours de cette période, les secteurs sociaux - et parmi ceux-là prioritairement les secteurs de l'éducation et de la santé - ont été les champs d'action privilégiés de la coopération au développement du Luxembourg.

M. le Président,

La description de nos engagements internationaux dans les domaines qui intéressent la CPD serait incomplète sans mentionner notre coopération étroite avec les services du FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population). Le FNUAP est pour notre action de développement un partenaire international apprécié pour sa compétence et son professionnalisme. A travers nos contributions volontaires et thématiques nous nous engageons pour des thématiques liées à la santé maternelle, la lutte contre la fistule et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé reproductive. Des projets

communs de longue durée sont des preuves concrètes de notre collaboration toujours plus étroite avec le FNUAP.

La santé des femmes et filles figurant parmi les priorités de la Coopération luxembourgeoise, le Luxembourg s'est associé en 2017 à l'initiative « She decides » en débloquant une contribution financière de 2 millions d'euros pour soutenir le FNUAP.

M. le Président,

Je voudrais terminer en vous assurant que vous pourrez compter sur notre délégation pour contribuer de manière constructive aux travaux de cette 51^{ème} session et de la CPD en général.

Je vous remercie pour votre attention.